

28 mar 2014 -16:01

Appartient à Conseil des ministres du 28 mars 2014

Allocation spécifique attribuée à l'ONEM pour le financement des conventions premier emploi

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales Laurette Onkelinx et de la ministre de l'Emploi Monica De Coninck, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui fixe le montant de l'allocation spécifique attribuée à l'Office national de l'emploi (ONEM) pour le financement des conventions de premier emploi.

Le montant de l'allocation spécifique attribuée à l'ONEM pour le financement des conventions de premier emploi est fixé à 20 138 000 euros pour l'année 2013. Il s'agit d'un transfert de moyens disponibles auprès de l'Office national de sécurité sociale - Gestion globale au profit de l'ONEM.

Projet d'arrêté royal fixant, pour l'année 2013, le montant de l'allocation spécifique attribué à l'Office national de l'emploi pour le financement des conventions de premier emploi, en application de l'article 7, § 1er, alinéa 3, r), de l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

Service de presse de Mme Monica De Coninck, ministre de l'Emploi

Rue Ernest Blérot 1 - 9ième étage

1070 Bruxelles

Belgique

+32 2 238 28 11

<http://www.emploi.belgique.be>